



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

## Action Sociale pour l'Eradication de la Pauvreté (Association à but non lucratif)

N° d'enregistrement 2007/095/SG/STCCD du 27 Septembre 2007.

N° 673 MCRI/DPDS/SPAA du 28 novembre 2011.

01 BP: 9014 Porto-Novo BENIN Tél:( 229) 97 58 56 18 / 96 32 49 62 / 94 33 74 13)

Email: [asepong@yahoo.fr](mailto:asepong@yahoo.fr) Site [www.asep.5web5.com](http://www.asep.5web5.com)

[www.facebook.com/solidaritehumanitaire.enfantbenin.3](http://www.facebook.com/solidaritehumanitaire.enfantbenin.3)

Quartier Djlado, dans la von du Collège « Les Palmiers » 5<sup>ème</sup> Arrondissement Porto-Novo

ASEP-ONG

# RAPPORT D'ACTIVITES 2020



# SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	PAGE
	<i>INTRODUCTION</i>	<b>4</b>
<b>I. EDUCATION</b>		
	• Appui en Kits scolaires au profil des élèves orphelins et démunis	<b>6</b>
<b>II. EAU ET ASSAINISSEMENT</b>		
	A- Approvisionnement en eau potable des populations vulnérables dans les Communes d'Akpro-Misséréte et d'Adjarra	<b>8-9</b>
	B- Inauguration des FPM	<b>10-12</b>
<b>III. HYGIENE ENVIRONNEMENTALE</b>		
	A- Campagne de salubrité dans le cadre d'assainissement du milieu de vie dans les communes d'Akpro-Misséréte, d'Avrankou et d'Adjarra.	<b>13-17</b>
	B- Activités du projet Omidelta	<b>18-44</b>
<b>IV. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNEL</b>		
	A- Participation à l'AG et la résistance du Conseil d'Administration élargi aux personnels.	<b>46</b>
	B- Participation aux réunions statutaires et aux activités de ReSPESD et du FODDEB	<b>47-62</b>
<b>V. AGRICULTURE</b>		
	• Suivi et évaluation des groupements féminins transformateurs des produits agricoles et agro-alimentaires	<b>64-65</b>
<b>VI. FORMATIONS</b>		
	• Atelier de renforcement des capacités des osc du pool thématique 4 sur le rôle des organisations de la société civile dans le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation de la politique nationale dans le secteur de l'eau, l'hygiène et assainissement.	<b>67-71</b>
	<b>VII. DIFFICULTES RENCONTREES</b>	<b>72</b>
	<b>VIII. PERSPECTIVES</b>	<b>72</b>
	<i>CONCLUSION</i>	<b>74</b>
	<i>Zoom sur les Partenaires de l'ONG ASEP</i>	<b>75</b>

# INTRODUCTION

Dans le cadre d'améliorer les conditions de vie socioéconomique de certaines communautés villageoises à la base en occurrence celles des femmes et des enfants; l'ONG Action Sociale pour l'Eradication de la Pauvreté (ASEP) a été créée en République du Bénin le 05 Août 2006. Elle est une Organisation Non Gouvernementale à but non lucratif qui est régie par la loi du 1er Juillet 1901 et est reconnue officiellement sous le numéro 2007/095/SG/STCCD le 27 septembre 2007. Elle a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables pour un développement durable au Bénin et dans la sous région. L'ONG ASEP a pour vision d'éradiquer tous les maux et toutes souffrances des enfants en situation vulnérables tant qu'ils soient psychologiques, physiques et mentaux. Les domaines d'intervention de l'ONG ASEP sont :

- ❖ La protection de l'environnement à travers l'assainissement, l'hygiène alimentaire et corporelle,
- ❖ La protection sociale à travers la prise en charge des Orphelins et enfants vulnérables (OEV)
- ❖ L'agriculture et l'élevage à travers la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires au profit des groupements féminins
- ❖ L'Education par l'alphabétisation fonctionnelle en langue française
- ❖ La création d'emploi par la formation professionnelle et l'insertion socio professionnelle des jeunes démunies ;
- ❖ La santé à travers les actions de sensibilisation pour lutter contre le VIH SIDA, le paludisme, le choléra et la tuberculose ;
- ❖ Construction des infrastructures communautaires (écoles, latrines, centres de santé)
- ❖ Adduction en eau potable à travers la construction des Château d'eau dans les villages

Au cours de l'année 2020 l'ONG avait réalisée des projets et activités, conformément au plan d'actions.

Le présent rapport s'articule autour des actions et projets réalisé par l'ONG.

**EDUCATION: Appui en Kits scolaires au profil des  
élèves orphelins et démunis**



Dans le but d'aider les enfants en situation vulnérable scolarisés dans certaines écoles et collèges de la Commune de Porto-Novo, l'ONG Action Sociale pour l'Eradication de la Pauvreté (ASEP) fait le don en fournitures scolaires chaque année depuis sa création aux élèves orphelins et démunis. Ainsi, cette année la cérémonie de remise des kits scolaires s'est déroulée le mardi 29 Septembre 2020 en présence des parents.

Les écoliers et élèves bénéficiaires de don de cette année varie de CP au CM2 pour le primaire et 6<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> pour le secondaire.



Vue d'ensemble avec les parents des bénéficiaires.

Notons qu'à la fin de cette cérémonie, des conseils relatifs aux respectes des gestes barrières ont été prodigué aux bénéficiaires et aux parents afin de lutter contre le COVID-19.

## **II. EAU ET ASSAINISSEMENT :**

A- Approvisionnement en eau potable des populations vulnérables dans les  
Communes d'Akpro-Misséréte et d'Adjarra.

B- Inauguration des FPM

## **A-Approvisionnement en eau potable des populations vulnérables dans les Communes d'Akpro-Misséréte et d'Adjarra.**

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, l'ONG ASEP, dans le souci d'éviter des maladies hydriques au niveau des populations vulnérables, a réalisé des infrastructures d'eau potable à travers ses partenaires techniques et financiers. Durant cette année, plusieurs Communes du Bénin surtout celles de l'Ouémé-Plateau ont bénéficié de ses infrastructures d'eau potable. C'est ainsi, après diagnostic réalisé par l'ONG ASEP la localité de **LAKE** dans la Commune de Dangbo, les localités de **ADJINAN** et de **WEKE** situé dans la Commune d'Adjarra ; et la localité de **TOHOUIKANME** situé dans la Commune d'Akpro-Misséréte ont bénéficié chacun d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH). Les réalisations de ses infrastructures a connu la collaboration des autorités locales et les services compétents de la Mairie de Dangbo, d'Adjarra et d'Akpro-Misséréte. La mise en place d'une telle infrastructure a été une grande satisfaction pour la communauté bénéficiaire, qui non pas manqué féliciter les donateurs.

### **Quelques photos des infrastructures réalisées dans ses Communes**







A la fin de la remise officielle de ses infrastructures, les populations ont promis de faire bon usage. C'est ainsi que les comités de gestion ont été mise en place pour la sauvegarde de ces ouvrages.

---

01 BP 6014 Porto-Novo cell: 97585618 / 96324962 E-mail: [asepong@yahoo.fr](mailto:asepong@yahoo.fr) Member:  
ReSPESD, Mdsc-Bénin, France Volontaire, RADEB, FODDEB /etc..... Site web:  
[www.asep.5web5.com](http://www.asep.5web5.com)

## **B- Inauguration des FPM**

L'eau constitue un élément essentiel dans la vie et l'activité humaine. C'est une composante majeure des mondes minéral et organique. Dans le monde présent, l'eau participe à toutes les activités quotidiennes notamment domestiques, industrielles et agricoles. Cette denrée est encore rare dans certaines localités du Bénin. Dans le souci de résoudre ce problème lié à l'accès difficile à l'eau potable, l'ONG-ASEP en partenariat avec l'ONG-LIFE réalise des forages équipés de pompe à motricité humaine dans les localités qui sont dans le besoin.

Ainsi, le vendredi 17 Juillet 2020 a eu lieu l'inauguration de quatre forages équipés de pompe à motricité humaine réalisés dans les localités de Dogla-Gbeffadji, de Mondo-Tokpa, de Djigbe-Blihouè (Commune de DANBGO) et dans la localité de Ayokpo (Commune de SEME-KPODJI).

Ensuite, le lundi 03 Août 2020 l'inauguration a eu lieu dans les localités de Akpechi ; Tchekee-Agnidjedo (Commune de SAKETE) et Yokon-Gbémè (Commune de DANGBO) ; enfin dans les localités de Sissekpa, Zoungodo et Fanvi (Commune d'Adjohoun) le mardi 04 août 2020. Etaient présents à la réception du vendredi 17 juillet, le Staff de l'ONG-ASEP, le consultant de l'ONG-LIFE, la délégation du Service Eau, Hygiène et assainissement de la mairie de DANGBO, les chefs village et les populations bénéficiaires. Cette réception a été clôturée par la remise des clés et des cahiers de charge aux comités de gestion de ces différents forages sous les applaudissements des uns et des autres.



## Ci-dessous quelques images marquantes



**Remise de la clé au comité  
de gestion**



**Ouverture de l'ouvrage**



**Quelques conseils du consultant LIFE  
à l'endroit de la population  
bénéficiaire**



**Pompage de l'eau**



**Animation des femmes**



**Vue d'ensemble avec le consultant**



### **III. HYGIENE ENVIRONNEMENTALE :**

A- Campagne de salubrité dans le cadre d'assainissement du milieu de vie dans les communes d'Akpro-Misséréké, d'Avrankou et d'Adjarra.

B- Activités du projet Omidelta

## **A- Campagne de salubrité dans le cadre d'assainissement du milieu de vie dans les communes d'Akpro-Misséréte, d'Avrankou et d'Adjarra.**

Dans le cadre de la journée internationale du nettoyage de la terre du 19 Septembre 2020, une activité de campagne de salubrité a eu lieu dans les Commune d'Adjarra, Commune d'Akpro-Misséréte et dans la Commune d'Avrankou avec la participation des autorités locales et l'équipe de l'ONG ASEP.



**Destruction d'un dépotoir sauvage à  
Yèvié, Commune d'Adjarra**



**Le CV de Yèvié en exercice**



A la fin des travaux des plaques ont été posées sur les lieux interdisant scrupuleusement de jeter des ordures sur le site.



Implantation de plaque dans la Commune d'Adjarra



Vue d'ensemble avec le CV, les Conseillers et quelques agents de l'ONG ASEP





**Vue d'ensemble avec les agents de la Commune d'Akpro-Misséré et les équipes de l'ONG ASEP**



**Vue d'ensemble avec les agents de la Mairie d'Akpro-Misséré et le D.E de l'ONG ASEP**





**Enlèvement des déchets dans le marché descend dans la  
Commune d'Avrankou**



**Dépôt des déchets au dépotoir de la Commune  
d'Avrankou**

## **B-Activités du projet Omidelta**

### **I- PREAMBULE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Omidelta, la Commune d'Akpro-Misséréte a prévu dans ses documents de planification (PAI, Budget et le PPMP) gestion 2018, le marché de recrutement d'une ONG pour la mise en Œuvre de la SNPHAB. A ce titre, l'avis d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI N°10D/008/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 09/04/18) a permis de présélectionner trois (03) ONG à savoir : l'ONG ASEP, CIPCRE et GRABE-BENIN.

Les propositions reçues à la suite de cette phase, ont permis de retenir l'ONG ASEP totalisant une note générale de 95.5%.

Ainsi, l'ONG ASEP a exécuté la première phase au cours de laquelle les objectifs ont été atteints (51 localités ont été menées à l'état FDAL).

Vu ses résultats probants, le contrat N°10D/017/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 27/08/2018, portant mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) en milieu rural a été renouvelé afin de poursuivre les activités dans l'Arrondissement de Katagon toujours dans la Commune d'Akpro-Misséréte.

## **II- INTRODUCTION**

Dans le cadre de l'exécution du Programme Omidelta dans son volet « Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement », l'ONG ASEP a été reconduit pour le compte de la deuxième année de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Promotion d'Hygiène et d'Assainissement de Base (SNPHAB).

Cette reconduction est intervenue après plusieurs phases d'évaluation de la performance de ladite ONG. Suite à cette évaluation par les Techniciens en charge de suivi des activités et l'équipe d'assistance Technique du programme, il ressort que l'ONG ASEP a atteint les résultats fixés pour la première année d'implantation de la SNPHAB dans la Commune d'Akpro-Misséréte.

Ainsi, pour le compte de la deuxième année, l'Arrondissement de Katagon a été retenu en respect des aspects spécifiques que vise l'approche ATPC. Ce choix a été fait avec l'appui technique du service de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement de la mairie. De ce fait, plusieurs activités ont été menées dont le sondage initial. Les activités relatives au sondage initial se sont déroulées du 25 Février au 25 Mars 2020 dans les différentes localités de l'Arrondissement de Katagon. La suite de ce document nous permettra de mieux comprendre l'état des lieux des ménages, des localités des villages de l'Arrondissement de Katagon en matière d'hygiène et d'assainissement.

### **III- DESCRIPTION DE LA COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE**

Située dans le département de l'Ouémé au sud-est du Bénin, sur un sol de type faiblement ferrallitique, avec un climat subtropical à deux saisons de pluie et deux saisons sèches, la commune d'Akpro-Misséréte au Nord par les communes d'Adjohoun et de Sakété, à l'Est par la commune d'Avrankou à l'Ouest par la commune de Dangbo et au Sud par la commune lacustre d'Aguégoué et la commune de Porto-Novo.

Elle compte 5 arrondissements subdivisés en 50 villages. La commune est constituée en grande partie de communautés rurales. L'économie repose sur le secteur informel favorisé par le voisinage avec le Nigéria. Le commerce des hydrocarbures et produits manufacturés provenant du Nigéria constitue l'activité principale des populations. L'agriculture occupe une place de choix. Elle est orientée vers les cultures vivrières telles que les céréales, les tubercules et les légumineuses. Les cultures de rente sont les produits issus de l'exploitation du palmier à huile, du raphia, des arbres fruitiers et des plantations de bois. Viennent ensuite les autres activités comme l'élevage et l'artisanat.

### **IV- OBJECTIFS**

Plusieurs objectifs ont constitué la feuille de route au cours de ce mois. Il s'agit notamment de :

- ✓ Connaître la communauté dans laquelle on veut intervenir ;
- ✓ S'imprégner des pratiques, habitudes, comportement et perception des populations relatives à l'hygiène et à l'assainissement de base.



## V- ACTIVITES MENEES

Les activités du sondage initial ont duré plus d'un mois, c'est-à-dire du mois de Février au mois de Mars 2020. Ce qui a permis à l'équipe de facilitation de l'ONG de recueillir des données sur plusieurs plans tels que :

- Le nombre de ménage ;
- La taille de la population ;
- Les zones de défécation à l'air libre;
- Le mode de gestion des ordures ménagères ;
- L'assainissement du cadre de vie ;
- L'entretien des ouvrages d'assainissement ;
- La texture du sol ;
- Les pratiques relatives à l'hygiène alimentaires ;
- Les pratiques relatives au respect de la chaîne de l'eau de boisson ;
- Etc.

Les images suivantes illustrent les activités du sondage initial auprès des ménages dans les différentes localités.



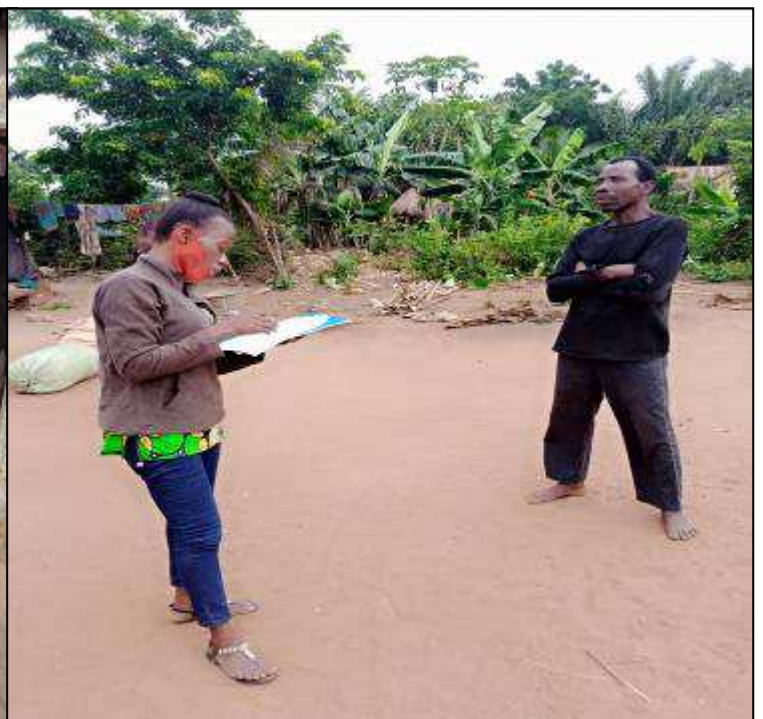
Sondage Initial à kliti- Gnanzounkpa



Sondage Initial à Sogbé-Aligo Centre



Sondage Initial dans Tohou à Anianlin



Sondage Initial à Vanté





**Transport d'eau dans Gouhouè à Sogbé - Aligo**



**Sondage Initial dans Madja à Katagon centre**



**Sondage Initial dans Aylogo à gbako-Sèdjè**



**Latrine institutionnelle dans Ahouaétinhoué à Anianli**





**Latrine mal entretenue recensée dans  
Késsouléhoué à Sogbé-Alogo**



**Latrine mal entretenue et dans la brousse  
recensée à Agbadomè dans Anianlin**



**Eau de boisson des populations de  
Tokpa-Odo dans Katagon centre**



**Latrine effondrée recensée dans Sogbé Aligo-  
centre**





**Zone DAL recensée dans Aladokpo  
à Katagon**



**Zone DAL recensée dans Adogbè-Kpota  
à Tohouikanmè**



**Dépotoir sauvage dans Alagaadji à Anianlin**



**Zone DAL recensée dans Vanté centre à Vanté**



## FICHE RECAPITULATIF DU SONDAGE INITIAL

### COMMUNE : AKPRO-MISSERETE

Arrondissement	Village	Localité	Nbre de ménages	Effectif de la Population			Nbre aires défécation	Ouvrages existants					Aliment En Eau Potable		Transport de l'eau			Lavage des mains			Salubrité du ménage et son alentour immédiat	gestion correcte des ordures ménagères	OBSERVATIONS	
				Hommes	Femmes	TOTAL		Nbre de latrines au sondage initial	Réhabilitées	Fouilles	Nbre de latrines construites	Total latrines	Source conventionnelle	Source non conventionnelle	Recommandé	Non recommandé	Existence de points de vente d'Aquatabs (Oui ou Non)	Nbre de ménages utilisant du savon/ centre	A 3 moments critiques et plus	Moins de 3 moments critiques				Existence de projets avec subvention
Katagon	Katagon	Tossouhon	48	80	95	220	0	3	0	0	0	3	X		X	NON	48	40	8	NON	X			
		Agaigon	41	39	31	183	3	8	0	0	0	8			X		NON	41	37	4	OUI	X		
		Adjaivi 2	51	47	42	319	6	7	0	0	0	7	X			X	NON	46	48	3	OUI NON	X		
		Afaïdo	73	55	69	373	5	10	0	0	0	10		X			NON	60	68	5		X		
		Aladokpo	70	64	68	390	4	4	0	0	0	4	X			X	NON	62	57	13	NON	X		
		Houégbé	25	26	29	125	1	4	0	0	0	4		X		X	NON	20	15	10	NON	X		



	Tokpa-odo	54	31	42	140	3	2	0	0	0	2		X	X	NON	46	47	7	OUI	X		
	Tokpa-aga	58	38	60	307	0	0	0	0	0	0		X		NON	49	52	6	NON	X		
	Akpassakon	20	15	13	67	5	1	0	1	0	1		X	X	NON	17	16	4	NON	X		
	Agbokou-Aga	17	15	16	74	3	0	0	0	0	0			X	NON	17	14	3	NON	X		
	Agbokou-odo	28	22	24	117	2	9	0	0	0	9			X	NON	28	23	5	NON	X		
	Madja	80	68	72	261	1	16	0	0	0	16		X		NON	80	55	25	NON	X		
	Adjaivi 1	11	10	16	57	0	3	0	0	0	3			X	NON	11	8	3	OUI	X		
	Lokossa	35	17	29	135	4	12	0	0	0	12		X		NON	35	29	6	NON	X		
Houezou mè-daho	Adjaihoué	62	57	78	311	5	9	0	0	0	9		X		NON	62	47	15	NON	X		
	Doko-aga	55	47	49	280	9	0	0	0	0	0			X	NON	55	51	4	OUI	X		
	Doko-odo	40	30	33	193	8	0	0	0	0	0	X			NON	35	33	7	OUI	X		
	Tossouhon	9	6	6	38	10	1	0	0	0	1		X		NON	8	6	2	OUI	X		
	Houèzoumè- centre	18	12	11	107	5	4	0	0	0	4		X		NON	18	14	4	OUI	X		
	Zoungodo	14	20	21	126	7	9	0	0	0	9			X	NON	9	12	2	NON	X		
	Djoko-Odo	15	11	17	110	6	7	0	0	0	7		X		NON	15	10	5	NON	X		

	Djoko-Aga	10	06	10	78	5	3	0	0	0	3		X		X	NON	10	7	3	NON	X		
Tohouikan mè	Tolilikpa- gbéfadji	50	48	52	211		4	0	1	0	4	X			X	NON	50	44	6	NON	X		
	Gbagbadahon to	25	23	35	142	0	3	0	0	0	3			X		NON	17	18	7	NON	X		
	Bliguédé	36	28	38	134	5	6	0	2	0	6		X		X	NON	30	28	8	OUI	X		
	Sokladji	27	18	35	129	6	3	0	0	0	3	X		X	X	OUI	24	25	2	NON	X		
	Ahouandin	28	23	27	136	6	1	0		0	1		X		X	NON	22	23	5	NON	X		
	Adogbè- kpota	28	21	29	135	8	6	0	0	0	6		X		X	NON	25	24	4	NON	X		
	Kpota	34	32	44	216	4	10	0	0	0	10		X		X	NON	28	27	7	OUI	X		
	Ablodé	16	12	17	82	0	3	0	0	0	3			X		NON	16	15	1	NON	X		
	Kpéoukpé	48	39	53	217	7	2	0	0	0	2		X		X	NON	37	40	8	NON	X		
	Anianlin	Alagadji	29	19	26	109	0	2	0	0	0	2		X		X	NON	29	26	3	NON	X	
Yèhoué Nouhoué		13	14	14	58	0	2	0	0	0	2			X		NON	13	11	2	NON	X		
Lokossa		15	21	19	75	0	4	0	0	0	4		X		X	NON	13	11	4	OUI	X		
Sossouhoué		4	4	4	22	0	3	0	0	0	3		X		X	NON	4	3	1	NON	X		
Ahouaétin houé		14	13	12	63	0	3	0	0	0	3		X		X	NON	14	9	5	NON	X		
Agbadomè		8	4	8	17	0	7	0	0	0	7		X		X	NON	7	6	2	NON	X		

	Tosso	12	10	11	37	0	0	0	0	0	0	X	X	NON	12	11	1	OUI	X		
	Tohou	2	1	2	8	0	0	0	0	0	0	X	X	NON	2	2	0	NON	X		
	Dodomè	31	37	30	156	0	6	0	0	0	6	X	X	NON	25	30	1	NON	X		
Ouiya	Ouiya-daho	52	51	77	307	3	3	0	0	0	3	X	X	NON	39	40	12	OUI	X		
	Aflékanmè	34	18	26	135	3	0	0	0	0	0	X	X	NON	28	31	3	NON	X		
	Afouyè Tomè	23	13	13	79	3	0	0	0	0	0	X	X	NON	23	20	3	NON	X		
	Hessa	10	5	6	29	1	0	0	0	0	0	X	X	NON	10	7	3	OUI	X		
	Tokpanouhou é	39	26	25	109	2	0	0	0	0	0	X	X	NON	39	38	1	NON	X		
	Afandji	16	7	10	37	0	0	0	0	0	0	X	X	NON	16	12	4	OUI	X		
	Agbomey	20	8	10	76	1	7	0	0	0	7	X	X	NON	20	18	2	NON	X		
	Tovali	9	6	6	42	2	0	0	0	0	0	X	X	NON	4	8	1	NON	X		
	Adanmayi	10	9	11	55	2	0	0	0	0	0	X	X	NON	9	7	3	NON	X		
	Sogbé-aligo	Sogbé-aligo centre	61	48	59	294	5	10	0	0	0	10	X	X	NON	48	53	8	OUI	X	



	késsouléhoué	132	81	112	589	4	30	0	0	0	30		X		X	NON	122	126	6	NON	X		
	Gouhoué	118	83	111	560	3	30	0	0	0	30		X			NON	115	110	8	NON	X		
Kliti	kliti-atègbo	73	68	91	375	10	2	0	0	0	2	X				NON	68	69	4	OUI	X		
	kliti-dassa	20	17	24	132	5	1	0	0	0	1	X				NON	18	17	3		X		
	kliti-centre	53	42	51	363	9	2	0	0	0	2	X				NON	49	46	7		X		
	Lakognon	4	3	2	21	4	0	0	0	0	0		X			NON	3	3	1		X		
	Gnanssoukpa	10	9	8	47	8	0	0	0	0	0		X			NON	8	7	3		X		
	kliti-aga	35	26	30	169	12	0	0	0	0	0	X				NON	31	30	5		X		
	kliti-adjaratokpa	31	25	32	204	7	3	0	0	0	3		X			NON	28	26	5		X		
	kliti-hossoukpo	37	34	50	221	8	3	0	0	0	3		X			NON	30	31	6		X		
	kliti-alossè	53	52	72	360	1	3	0	0	0	3		X			NON	50	48	5		X		
	Gbakpo-sèdjè	Sèdjè-centre	148	102	109	393	5	5	0	0	0	5	X				NON	145	141	7		X	
Démidjè		12	10	12	54	2	3	0	0	0	3		X		X	NON	8	10	2	OUI	X		
Aylogo		26	22	35	167	2	0	0	0	0	0		X			NON	19	21	5	OUI	X		
Akpakanmè		35	17	26	161	4	0	0	0	0	0	X				NON	32	28	7		X		
Gbakpo		56	43	50	233	3	2	0	0	0	2		X		X	NON	51	49	7		X		
Lokossa		56	42	57	223	5	4	0	0	0	4	X				NON	53	49	7		X		

	Akononzon	38	66	70	222	6	3	0	0	0	3		X		NON	32	32	6	NON	X		
	Glamagba	60	50	60	285	6	0	0	0	0	0		X		NON	55	52	8	NON	X		
Vanté	Vanté-centre	115	80	102	593	6	6	0	0	0	6	X			NON	112	105	10	NON	X		
	Azonveli	42	52	55	330	5	2	0	1	0	2		X		NON	40	38	4	NON	X		
	Gbéfadji	45	40	46	250	6	1	0	1	0	1		X		NON	42	38	7	NON	X		
	Vanté-sossou	22	45	52	156	3	6	0	0	0	6		X		NON	20	18	4	NON	X		
Wayi-sogbé	Djèoun	80	60	76	421	4	17	0	0	0	17	X			NON	74	73	7	NON	X		
	Doganou	34	24	35	166	2	5	0	0	0	5		X		NON	31	30	4	NON	X		
	Yèvi	110	62	86	438	0	5	0	2	0	5		X		NON	105	100	10	NON	X		
	Azonssa	116	73	98	427	0	21	0	0	0	21		X		NON	108	106	10	NON	X		
	Aslossa	56	37	48	237	0	6	0	0	0	6		X		NON	53	49	7	NON	X		
	Hèdokanmè	47	30	44	207	2	5	0	0	0	5	X			NON	40	38	9	NON	X		
	Ananoukon	37	21	29	118	2	2	0	0	0	2		X		NON	33	29	8	NON	X		
	Tigohoué	52	32	39	215	3	9	0	1	0	9		X		NON	48	46	6	NON	X		
	Adédomè	112	64	98	400	2	9	0	0	0	9		X		NON	107	103	9	NON	X		
	Loko-gbédomè	59	48	46	239	4	19	0	0	0	19	X			NON	52	53	6	NON	X		

Le tableau ci-dessus renseigne sur les quatre- vingt - cinq (85) localités parcourues dans le cadre de la réalisation du sondage initial.

Au regard des résultats du tableau, il ressort que **77 % des ménages** enquêtés ne disposent pas de latrines et font leurs besoins dans la nature ; contre **23%** qui en disposent. Parmi ce faible taux disposant de latrine, seulement **40%** couvrent leurs latrines. En général, les latrines recensées lors du sondage initial sont mal entretenues car elles sont sales, sans couvercle, malodorantes avec présence de mouches.

En effet, parmi ces localités sondées, au moins cinquante (50) seront pré-certifiées FDAL à la fin de la mise en œuvre de l'ATPC. Il faut noter également que selon les critères de choix de localité, un ensemble de 40 ménages ou 240 habitants constituent une localité. Cependant, les localités de grande taille seront subdivisées et celles de petite taille seront fusionnées avec l'aide des élus locaux toujours en gardant leurs dénominations pour donner des localités de taille moyenne et raisonnable pour la mise en œuvre de la SNPHAB à travers l'approche ATPC.



## ➤ **DECLENCHEMENT COMMUNAUTAIRE**

Cette quatrième phase de l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) qui consiste à susciter un changement social et de comportement au sein de la population a effectivement démarré à partir du mois d'Avril 2020 dans les villages de l'Arrondissement de Katagon.

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ATPC dans la Commune d'Akpro-Misséréte pour un changement durable des comportements en vue de contribuer à un meilleur cadre de vie, une santé parfaite et un développement adéquat à travers l'Hygiène et l'Assainissement de Base (HAB) ; l'équipe de facilitation est allée vivre les réalités des populations en initiant des réunions de travail . Tout ceci a été fait sous le contrôle de la Mairie en collaboration avec les Assistants d'Hygiène de la Commune afin d'engager les communautés dans une réflexion et une prise de conscience des conséquences de la DAL à travers un dialogue communautaire provoquant ainsi des sentiments de honte et de dégoût.

Mais avant toutes activités, l'équipe a pris la résolution avec les élus locaux de regrouper les localités de petite taille et de subdiviser celles de grande taille en guise d'obtenir des localités de taille moyenne pour la mise en œuvre de la SNPHAB à travers l'Approche ATPC selon les exigences du programme OmiDelta.

Par conséquent, les séances de dialogues communautaires ont été organisées à l'endroit des localités de l'Arrondissement de Katagon pour susciter un changement social et de comportement au sein de la population en vue de l'amener de façon objective à promouvoir et à valoriser la réalisation de latrine par elle-même.

Voici quelques images qui témoignent l'effectivité de ces séances de déclenchements :



**Séances de déclenchement des adultes**



**Déclenchement des enfants**

**Plaidoyer des enfants**





L'engagement au niveau des adultes



Cartographie au niveau des adultes



Mise en place du comité à Démidjè et Akpakanmè





**Cartographie des adultes**



**Cartographie des enfants**



**Mise en place du comité à Aflékanmè**



**Mise en place du comité à Agbomey**



En effet, plusieurs localités de l'Arrondissement de Katagon ont connu l'assemblée générale au cours de laquelle l'équipe de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) poursuit de façon stratégique le dialogue communautaire, provoquant ainsi des sentiments de honte et de dégoût pour parvenir à une prise de décision volontaire à mettre fin à la DAL.

Ainsi la communauté ayant pris conscience, certains ont décidé de mettre fin à la DAL tout en réalisant leurs Latrines dans un bref délai. Sur le champ l'équipe de facilitation est allée visiter les lieux d'implantation de ces derniers.

Les photos ci-dessous illustrent les lieux d'implantation.



**Implantation à Sèdjè- centre**



**Implantation à Gbakpo**





**Implantation à Kliti Atègbo**



**Implantation à Kliti Lakognon**

Au total, quarante (40) localités ont été déclenchées, soit un taux de 70,58% de déclenchements atteint relativement au soixante-douze (72) localités éligibles. A l'issue de ces activités dans les différentes localités parcourues, trois types de résultats ont été obtenus avec trois outils déclencheurs.

Le tableau ci-après expose les différentes localités déclenchées ainsi que les résultats obtenus et les outils déclencheurs lors de ces opérations.



N°	Localités	Outil le plus déclencheur	Résultats	Conduite à tenue dans la localité
1.	Ouiya Daho	Voie de contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
2.	Hessa	Plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
3.	Afandji	Voie de contamination	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
4.	Aflékanmè	Plaidoyer des enfants	Allumette grattée dans une station d'essence	Suivi post déclenchement
5.	Agbomey	L'expérience Oro-fécale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
6.	Tovali	Le plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
7.	Adanmayi	Voie de contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
8.	Tokpanouhoué	Voie de contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
9.	Affouyètomè	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
10.	Ablodé	Calcul de dépense médicale	Allumette grattée dans une station d'essence	Suivi post déclenchement

11.	Gbagbada-Honto	Le plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
12.	Tolilikpa-gbéfadji	Voie de la contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
13.	Sokladji	Calcul de dépense médicale	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
14.	Ahouandin	Voie de la contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
15.	Kpota	Le plaidoyer des enfants	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
16.	Adogbè-Kpota	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
17.	Kpéhounké	L'expérience Oro-fécale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
18.	Bligédé	Voie de la contamination	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
19.	Lokossa	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
20.	Démidjè	Le plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
21.	Kliti-Atègbo	Voie de contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
22.	Kliti-Alossè	Plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement

23.	Kliti-Dassa	Voie de contamination	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
24.	Adjara-tokpa	Plaidoyer des enfants	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
25.	Kliti-Hossoukpo	L'expérience Oro-fécale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
26.	Kliti-Aga	Le plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
27.	Kliti-Centre	Voie de contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
28.	Agonssa	Voie de contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
29.	Lokossa	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
30.	Yèwénouhoué	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
31.	Alagadji	Le plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
32.	Dodomè	Voie de la contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
33.	Sossouhoué	Calcul de dépense médicale	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
34.	Ahouandin	Voie de la contamination	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement



35.	Agbadomè	Le plaidoyer des enfants	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
36.	Ahouaétinhoué	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
37.	Tosso	L'expérience Oro-fécale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
38.	Aylogo	Voie de la contamination	Etincelles éparpillées	Suivi post déclenchement
39.	Gbakpo	Calcul de dépense médicale	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement
40.	Sèdjè-Centre	Le plaidoyer des enfants	Flammes prometteuses	Suivi post déclenchement

D'après l'analyse de ce tableau, le résultat dominant est « flamme prometteuses» et l'outil le plus déclencheur est « voies de contamination » ce qui montre que les populations sont désormais conscientes des conséquences de la DAL et sont déterminées à relever de façon conséquente le niveau d'assainissement.

### ➤ SUIVI POST-DECLENCHEMENT

Par ailleurs, les ménages ayant perçu la pertinence du message, multiplient des actions à travers une forte détermination soutenue par un suivi rapproché impliquant les comités misent en place au sein de la communauté et assurant la Promotion des valeurs de bon comportement hygiénique.

Voici quelques photos de suivi post déclenchement.



Fouille à Adogbè-Kpota

Fouille à Kliti Alossè





Fouille à Kliti Atègbo



Fouille à Tokpanouhoué

Il faut noter que toutes ces activités ont été réalisées grâce à la volonté du **Maire** de la commune d'Akpro-Misséréte qui de façon prompte à travers le **Chef Service de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (C/SEHA) de la Mairie**, n'a ménagé aucun effort pour accompagner l'équipe de facilitation dans ses activités. De même, pour mesurer l'évolution des activités dans les localités d'intervention, une délégation de la Mairie, des acteurs déconcentrés de la commune, des chefs de Villages et des Conseillers locaux ont procédé à la supervision des activités relatives à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) en milieu rural à travers l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC). Tout ceci a également motivé les populations des différentes localités parcourues qui ont promis accroître les actions dans leurs milieux respectifs.



IV. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNEL :

A- Participation à l'AG et le Conseil d'Administration élargi aux personnels.

B-Participation aux réunions statutaires et aux activités de ReSPESD, du CPC et du FODDEB.

## **A. Participation à l'AG et le Conseil d'Administration élargi aux personnels.**

Chaque année, l'ONG ASEP organise l'Assemblée générale dans le but de faire une analyse générale des activités menées au cours de l'année antérieure. Ainsi, le début du mois de Janvier 2020 a eu lieu au siège de l'ONG l'AG statutaire portant sur les points suivants :

- 1- Ouverture et présentation des participants.
- 2- Lecture et amendement du rapport d'activités de l'année 2019.
- 3- Lecture du PTA de l'année
- 4- Divers

A l'ouverture de la séance, le Directeur Exécutif de l'ONG ASEP a souhaité la bienvenue suivi de la formulation des vœux de la nouvelle année à tous les participants. A la suite des vœux, le directeur a fait son allocution à l'endroit des membres fondateurs et du personnel tout en leurs exhortant à un esprit de cohésion et de travail en synergie.

Au Second point, le Directeur Exécutif Mr WEKOKPAME Dieudonné a présenté le rapport des activités de l'année antérieure de l'organisation.

Vu les objectifs définis dans le programme d'activité de ces années et les résultats pré définis, les membres du CA ont apprécié le travail abattu par le Directeur Exécutif pour l'atteindre des objectifs du PTA.

Au troisième point, la lecture du Plan de Travail Annuel (PTA) de 2020 a été faite sous l'approbation de tous les participants.

En divers, quelques suggestions ont été apportées pour renforcer l'organisation des objectifs globaux de l'ONG ASEP pour son rayonnement.

## **B. Participation aux réunions statutaires et aux activités de ReSPESD et du FODDEB.**

### **➤ Réunion ReSPESD**

Le siège de l'ONG ASEP a servi de cadre ce 25 juin 2020 à un atelier de renforcement des capacités des membres multi-acteurs du comité départemental pour la protection de l'enfant élargi aux CPS sur leur rôles, responsabilités et la redevabilité en matière de protection des enfants. En effet dans le cadre de la mise en œuvre du programme « BJ 1843 » en partenariat avec EDUCO BENIN, le ReSPESD a prévu le renforcement des acteurs de protection de l'enfant dans le département de l'Ouémé. L'atelier de ce jour a regroupé : le Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Micro-finance, le représentant de l'OCPM, le président de la coalition béninoise des organisations œuvrant pour l'éducation pour tous, le représentant du jeune parlementaire et autres acteurs ( voir liste de présence). La séance proprement dite a commencé par les mots de bienvenue du coordonnateur ReSPESD-Ouémé, monsieur Hugues ALLADAGBE qui a souhaité la bienvenue aux participants et nous a remercié d'avoir répondu présent à l'appel. Prenant la parole, le directeur exécutif de l'ONG ASEP, monsieur Dieudonné WEKOKPAME nous a présenté sa structure. ASEP ONG Action Sociale pour l'Eradication de la Pauvreté, est spécialisée dans la protection de l'enfance en milieu ouvert. A la suite de ces mots de bienvenues s'en est suivi la présentation des participants, la lecture et la validation de l'agenda. Dans son allocution d'ouverture, le directeur départemental des affaires sociales et de la micro finance, monsieur Gilbert GOUDAYI a présenté ses sincères remerciements aux membres du réseau ReSPESD et le partenaire EDUCO qui ne cesse de concevoir, d'élaborer des projets et stratégies dont la mise en œuvre va toujours dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de nos diverses couches vulnérables. Après son discours, le dit atelier a été lancé. Pour respecter les exigences du partenaire à cause du COVID19, des bavettes nous ont été distribuées et du gel hydro-alcoolique pour



nous désinfecter les mains. Un présidium composé de deux rapporteurs et d'un chef village pour le bon déroulement de cet atelier.

Deux communications ont meublé cet atelier dont la première portant sur « la prévention en protection de l'enfance : quelles stratégies pour réduire les facteurs de risque des violences et de l'exploitation des enfants ? » a été faite par le facilitateur monsieur Francis NOUMONVI. D'abord un aperçu a été fait par la présentation des résultats de ce programme pluriannuelle dont 6 ans de mise en œuvre avec une diversité d'activités pour l'atteinte des résultats. Quatre grands points ont été abordés dans cette communication à savoir :

- la définition de l'enfant qui est tout être âgé de moins de 18 ans
- la prévention de l'enfant consiste à protéger l'enfant contre tout acte dommageable. Elle se réfère à une ou à un ensemble de mesures visant à empêcher qu'un évènement ou une situation ne se produise ou ne se reproduise. Cette prévention vise un travail en synergie de mise en commun des moyens pour aboutir à un but. Les enfants vivant avec le VIH, avec un handicap, sous la garde des personnes âgées, ayant à faire avec la justice et autres sont des enfants qui ont besoin d'une prévention. Certaines stratégies doivent être adoptées dont :
- diversifier et améliorer les services de soutien aux parents ;
- renforcer les actions d'encadrement des enfants en milieu ouvert ;
- renforcer le contrôle des lieux publics, de travail et des frontières.

Face à ces stratégies, les praticiens ont des rôles à jouer tels que :

- agir de façon pro-active
- rester vigilant sur les facteurs de risques
- travailler avec tous les autres acteurs
- faire un suivi rigoureux et régulier des cas
- détecter, signaler, référencer, accompagner, suivre, évaluer.

A la fin de cette première communication, des questions ont été posées, des apports et des recommandations ont été faites. Comme recommandation, nous pouvons noter :

- ✓ L'organisation d'un atelier National multi-acteurs qui intègre les questions de justice juvénile restauratrice et de délivrance des ordonnances aux fins de placement provisoires
- ✓ Faire un plaidoyer au décret d'application du code de l'enfant

En prélude à la deuxième communication, trois groupes de travail ont été constitués pour traiter des cas pratiques et mener des réflexions sur les problèmes quotidiens relatifs aux droits des enfants.

La deuxième présentation porte sur les techniques d'entrevues dans la communication avec l'enfant. Cette communication est également présentée par Monsieur Francis NOUMONVI. Cinq grands points ont enrichi cette communication. L'objectif de cette communication est d'amener les praticiens à utiliser adéquatement les techniques de communication adaptées et respectueuses des droits de l'enfant. La communication est l'ensemble des interactions avec autrui qui transmet une quelconque information. Nombreuses sont les techniques d'entrevue qui ont été abordé à savoir :

- les expressions d'intérêts qui regroupent : les expressions d'intérêt – verbales, les expressions d'intérêt – non verbales
- Les questions ouvertes
- La reformulation
- L'éclaircissement
- Les silences
- Le « je »
- L'humour

L'exercice de la fonction du travailleur social, lui exige les savoirs être dont :

- Adopter une attitude respectueuse
- Savoir écouter
- Faire preuve d'humilité
- Se montrer et être disponible
- Rester authentique et naturel
- Démontrer de l'ouverture d'esprit

Certaines attitudes et techniques sont à proscrire aux travailleurs sociaux. Les attitudes :

- Agressives
- Moralisatrices
- Directives
- Investigatrices
- Paternalistes
- Autoritaires
- Interprétatives
- Humiliantes

En ce qui concerne les techniques, il est interdit de :

- Poser des questions fermées, suggestives
- Poser des questions multiples.

La deuxième communication a pour but de comprendre l'enfant, rester patient et de l'aider à s'exprimer. Suite à cette communication, des réponses ont été apportées aux diverses questions des participants.

Les participants ont aussi été réunis en travaux de deux groupes pour réfléchir et ébaucher un plan de travail annuel réalisable sur le dernier semestre annuel 2020 (juillet- décembre 2020). Cinq actions cohérentes ont été retenues en plénière, nous pouvons évoquer ce qui suit :



- ✓ Vulgarisation des textes de loi protégeant les enfants
- ✓ Supervision organisée à l'endroit des CAPE
- ✓ Visite des centres de formation professionnelle
- ✓ Plaidoyers à l'endroit de la préfecture pour l'inscription d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement du CDPE
- ✓ Plaidoyer auprès des autorités judiciaires pour la facilitation de la procédure de délivrance des Ordonnances aux fins de Placement Provisoire des enfants

Un comité ad hoc de six personnes (CPS Dangbo, DDASM, DN CIPCRE, ESGB, et l'OPJ) a été installé pour finaliser le plan d'action

A la fin de cet atelier, le DDASM nous a gratifiés par des mots de remerciement. L'atelier a prit fin sous la satisfaction des participants.

- **Dernière réunion de ReSPESD pour l'année 2020**

Le **Jeudi 17 Décembre 2020**, le Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (**ReSPESD**) a procédé au renforcement des capacités des membres du **CDPE OUEME** au siège de l'**ONG ASEP**. Cette activité est la mise en œuvre du programme pluriannuel BJ 1843 intitulé "**Renforcement des systèmes de protection et d'éducation de l'Enfant**" avec la collaboration de la Fondation Educo. Le premier jour a connu deux phases : une phase d'allocution à l'ouverture et une phase de communication.

D'abord, à la phase d'allocution, quatre éminentes autorités ont pris la parole. Il s'agit dans l'ordre, de Monsieur **Soulé AKOUEGNIHODE**, Chef Service Protection Genre Femme et Enfant de la **DDASM OUEME**, de l'**OPJ Elias AKAKPO, OCPM**, de **Hugues ALLADAGBE**, Coordonnateur Ouémé du **ReSPESD** et enfin de **Samuel HOUSSOU, TG du CA/ReSPESD**. Dans leurs prises de parole, ces dernières ont rappelé le contexte de l'atelier, ses objectifs et les résultats attendus. Aussi, elles ont exhorté les participants à suivre avec beaucoup d'attention les différentes communications, qui sans doute contribueront à améliorer la qualité de leurs interventions sur le terrain. A cette même phase, les participants se sont présentés à tour de rôle et ont validé l'agenda de l'atelier.

En ce qui concerne la phase de communication, Monsieur **Cyrille BOGLO**, **Consultant personne ressource**, a fait deux communications à savoir : le cadre juridique de protection de l'Enfant et l'accompagnement de l'Enfant en situation difficile.

Dans le but de s'assurer du niveau de connaissance des participants sur les thématiques à développer, le communicateur a procédé à un pré-test ou évaluation avant la formation.

La communication intitulée : « **Cadre juridique de la protection de l'enfant** » a fait l'objet de la première présentation. Elle a démarré, par les travaux de groupe. Le communicateur a donc procédé à la répartition des différents textes en trois groupes. Les groupes étaient respectivement chargés de l'explication des textes internationaux et régionaux, des textes nationaux, des décrets et des arrêtés. En ce qui concerne les textes internationaux et régionaux, il a été retenu que les instruments internationaux priment sur les textes nationaux. Ces textes sont sous la forme de convention qui est juridiquement utilisés à tous les niveaux. Ils s'imposent donc à tous à cause de la ratification.

En parlant des textes nationaux le communicateur est revenu sur les quatre principes de la CDE à savoir: l'intérêt supérieur de l'enfant; vie survie et développement de l'enfant; la non-discrimination et la participation. Aussi le code de l'enfant regroupe tout sur l'enfant. L'enfant étant un mineur non qualifié pour répondre juridiquement à ses actes, toute faute venant de l'enfant est considérée comme une dérive et il lui faut une rééducation. Un enfant qui perd la garde parentale devient l'enfant du procureur. Ainsi la prévention est la meilleure stratégie pour tout acteur de protection de l'enfant.

Quant aux arrêtés il a été retenu qu'ils ont été pris pour dire qu'il faut la charte des bonnes pratiques dans les établissements parce que dans la loi il est dit que celui qui se permet de prendre en charge un enfant en situation de vulnérabilité a

l'obligation de ne pas violer les droits de l'enfant. Dans le cas contraire la loi a prévu des sanctions. Donc c'est parce qu'il y a eu cela dans le code de l'enfant que le ministère des affaires sociales a veillé à ce qu'il y ait le décret fixant les normes et standards des centres d'accueil de protection des enfants. Pour conclure, il a été dit que chaque organisation ou structure étatique ou non qui se décide à intervenir dans le sens de la protection de l'enfant devrait s'approprier les textes de loi et prendre les mesures de sa mise en œuvre selon son ordonnancement ou sa méthode de travail propre à lui. Le communicateur a souligné qu'un acteur de la protection des enfants est différent de l'autorité de la protection de l'enfant. Ceci pour dire que nous avons tous des niveaux différents d'intervention.

La deuxième communication intitulée «**accompagnement de l'enfant en situation difficile**» a démarré dans une démarche participative et interactive. Le communicateur a commencé avec la définition de l'enfant en situation difficile. Il a été retenu qu'un enfant en situation difficile est un enfant qui est vu ou perçu non pas sous la prise en charge parentale. C'est un enfant qui n'a plus un accompagnement normal. L'exemple de l'enfant non entretenu a été donné par l'assistance. Par la suite les éléments caractérisant les enfants non entretenu sont été ressortis. Il s'agit de la maltraitance, de la non scolarisation et la malnutrition. Nous avons ensuite abordé les variétés d'enfants en situation difficile. Comme enfant en situation difficile, nous avons retenu les enfants orphelins ou abandonnés, les enfants à la rue, dans la rue et les enfants de la rue (article 169 du code de l'enfant). Cependant le communicateur a souligné que la prise en charge de tout enfant doit inclure la participation de ce dernier.

Après cette étape les travaux de groupes ont repris sur les différents types d'enfant en situation difficile. Les groupes étaient chargés respectivement de présenter des cas typiques d'enfants victimes de traite ou de mobilité, d'abus sexuel et de violences, de négligence ou d'exploitation économique et d'y trouver des solutions. Il ressort de la restitution des travaux de groupe et des échanges en plénière



que dans n'importe quelle situation et pour n'importe quel cas la déposition de l'enfant est nécessaire pour protéger ce dernier et l'acteur en question. La journée a pris fin par une photo de famille.

Le **jour N°2**, il a été prévu deux communications à savoir : la Gestion des dossiers et protection de la vie privée de l'enfant et la **médiation au profit de l'enfant**.

Avant de débiter la communication, les rapporteurs ont procédé à la lecture du **rapport du jour 1** qui a été amendé par les participants. Ensuite le communicateur à évaluer les connaissances des participants par rapport à la **communication du jour 1**.

La communication intitulée **gestion des dossiers et protection de la vie privée de l'enfant a démarré par la définition du dossier de l'enfant**.

La définition du dossier de l'enfant qui comporte tout sur le cas de l'enfant (**Article 20 des normes et standards applicables au CAPE**).Ainsi la manière de faire et de fonctionner de l'acteur de protection de l'enfant permet à celui qui le remplace à n'importe quel moment de travailler avec l'enfant. Pour la gestion des dossiers de l'enfant, il faut faire preuve de professionnalisme et garder confidentiellement le dossier de l'enfant car tout ce qui est fait à un impact en tout dans la vie de l'enfant. La gestion d'un cas relativement aux enfants en situation difficile est un fait. Donc un acteur de protection de l'enfant ne peut gérer un cas sans documentation parce que sa responsabilité est temporaire. Et aussi le juge des mineurs peut à n'importe quel moment demander des comptes. La gestion d'un cas est une partie très importante dans la prévention des violations des droits de l'enfant.

Gérer un cas vulnérable, c'est prendre toute sa responsabilité dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans les normes. En matière de protection de l'enfant, nous avons six(06) étapes à savoir : l'identification du cas, la collecte de données, l'analyse initiale, la planification, le suivi évaluation et la clôture du cas qui doit montrer que l'enfant a retrouvé ses droits et est intégré dans une famille.

Aussi, pour gérer un cas, il faut nécessairement gérer un dossier et la gestion doit se faire de manière spéciale avec un accompagnement social personnalisé.

La dernière communication portant sur la « **médiation au profit de l'enfant** » est la résultante de toutes les communications antérieures. Pour cette communication, le communicateur a procédé à des témoignages venant des participants suivi d'un commentaire et des conseils appropriés. Pour une bonne médiation au profit de l'enfant, l'action de protection doit se rendre disponible, savoir observer et voir une patience inégalable. L'assistance a ensuite posé des préoccupations auxquelles le communicateur a apporté des réponses. Au profit de ces préoccupations, il ressort une recommandation selon laquelle il serait souhaitable que les normes et standards applicables dans les CAPE soient revus en fonction de la spécialisation, de l'adaptation de chaque centre et de la réalité béninoise. Pour clôturer cette communication, le communicateur a choisi de faire une animation. On a donc repris avec les travaux de groupe. Pour cette dernière étape, deux groupes étaient respectivement chargés de la médiation pour le cas d'une fillette en danger (processus ou démarche à suivre) et de la médiation pénale pour que le droit soit dit pour favoriser la mise en œuvre de la médiation judiciaire. Le troisième groupe quant à lui était composé d'observateur ayant pour rôle de suivre l'intervention des deux autres groupes et de répondre par rapport à la réalité en donnant les parties à revoir et à améliorer. Après la plénière, il ressort que la médiation familiale est différente de la médiation pénale dans le sens que le juge peut intervenir comme il peut ne pas intervenir alors que ce n'est pas le cas pour l'acteur de protection de l'enfant.

## Quelques photos des ateliers



**Vue d'ensemble avec les membres du ReSPESD**



**Prise de vue du DDASM et du D.E de l'ONG ASEP près du**

.....





**Vue d'ensemble lors de la séance**



**Prise de vue du Coordonnateur ReSPESD et du D.E de l'ONG ASEP près du .....**

## ➤ Réunion FODDEB

L'objectif général de cet atelier est de *contribuer à l'arrimage du règlement intérieur des Etablissements des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle aux dispositions du Code de l'Enfant en vigueur au Bénin et les mesures alternatives aux châtiments corporels (MACC).*

### I- Déroulement de l'atelier :

L'atelier a commencé par la communication relative à la présentation du projet BEN 100197.

Celle-ci a été présentée par Madame Ursule ADJOU MOUMOUNI YAYI, Point focal Sud du projet. Cette communication a permis de familiariser les participants sur non seulement les généralités sur le projet mais également les activités phares prévues pour contribuer à un meilleur renforcement de la société civile pour la réalisation des droits de l'enfant au Bénin.

Quelques préoccupations de compréhension ayant eu satisfaction de réponses, ont été soulevées par les participants.

A sa suite, la seconde communication a été introduite par le modérateur de la session.

Portant sur **les mesures alternatives aux châtiments corporels**, cette seconde communication a été présentée par Monsieur Marius DJOHOSSOU de la CBO-EPT.

A partir d'un brainstorming, une discussion a été engagée entre les participants afin de voir si oui ou non si le châtiment est une bonne chose. Certains participants ont défendu leur position pour ou contre ou centriste avec des arguments à l'appui. Cependant, force est de constater que si entre temps le châtiment corporel stimulait l'envie d'un meilleur rendement dans nos écoles, aujourd'hui les taux de déscolarisation et d'abandon sont fonction du châtiment corporel dont sont victimes les apprenants. Les débats ont été fort intéressants.

Face à cela, il a été recommandé que les mesures alternatives telles que les sanctions ne touchant pas à l'intégrité physique ou morale des apprenants soient priorisées.

Reconnaissant à l'unanimité que le châtiment corporel est une mauvaise chose, certains participants ont relevé le caractère un peu problématique de la question. Selon eux, certains apprenants, se basant sur le fait que le châtiment corporel soit interdit, pour parfois lever la main sur les enseignants ou d'autres pratiques portant atteinte à l'intégrité physique de ceux-ci.

Cette communication a été ensuite suivie d'une dernière qui a porté sur la présentation du draft de la relecture du Règlement Intérieur de l'enseignement secondaire par le Magistrat GOUNON Armand, personne, ressource associée à l'initiative.

A l'entame de sa présentation, un préalable a été fait par rapport aux dispositions du Code l'enfant. Un bref aperçu du code a été présenté aux participants. Cela a permis au communicateur de ressortir l'ensemble des droits garantis aux enfants de même que les sanctions auxquelles s'expose quiconque enfreignent à ces dispositions.

Il a ensuite fait le parallélisme avec les dispositions du règlement intérieur des écoles secondaires en suggérant des reformulations, suppressions ou propositions d'articles nouveau au niveau du règlement intérieur.

Article par article cette présentation du draft a été faite suscitant parfois des commentaires et des orientations que les participants devront suivre dans la finalisation du document en tenant compte de la législation en vigueur.

Cette communication a connu beaucoup de contributions qui ont continué jusqu'au second jour et qui a conduit à la constitution des groupes pour les travaux en commission. Deux groupes ont été mis sur pied et chacun des groupes a travaillé sur le draft. (Ci-joint les travaux de chaque groupe).

En plénière les représentants de chaque groupe ont présenté les productions de leur groupe, productions qui ont été amendé et compilé en un document ayant fait l'objet de validation du document du règlement intérieur des enseignements secondaires arrimé au code de l'enfant. (Voir Document validé)

A la suite de cette validation des recommandations ont été formulées et une feuille de route adoptée.

## **II- Recommandations et feuille de route adoptée.**

Au nombre des recommandations nous pouvons noter :

- Le suivi au niveau du ministre pour la prise d'un décret relatif au nouveau règlement intérieur adopté
- Le chargé de programme du FODDEB est chargé de transmettre les rapports de l'atelier à tous les participants pour la relecture avant la compilation générale pour transmission au ministre de tutelle.

Quant à la **feuille de route adoptée**, elle se résume ainsi qu'il suit :



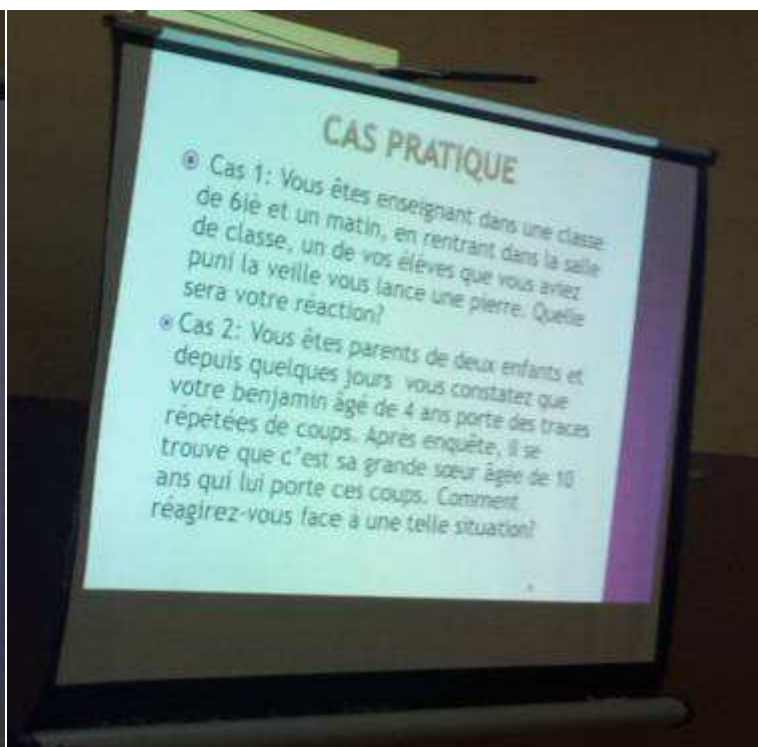
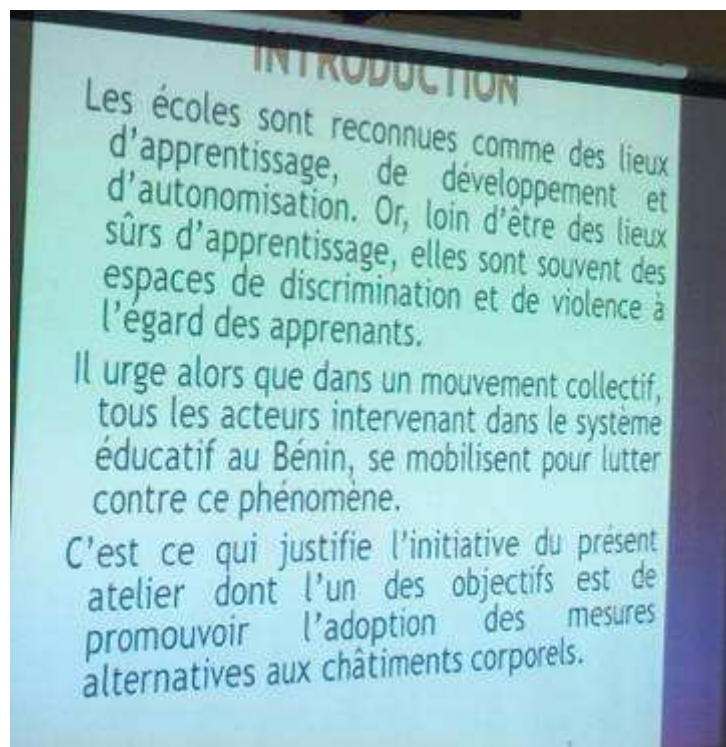
TÂCHES	ECHEANCES	RESPONSABLES
Relecture des documents par tous les participants	31/12/2020 à 12h00	CP FODDEB
Consolidation (intégration des observations) et renvoi des doc. aux participants de l'atelier	05/01/2021	CP FODDEB
Partage du rapport avec les participants pour amendement	24/12/2020	CP FODDEB
Retour des participants sur le rapport	30/12/2020	CP FODDEB
Partage du rapport d'atelier avec le MESTFP	31/12/2020	CP FODDEB
Dépôt de la demande d'audience au MESTFP pour présentation du RI relu	15/01/2021	CP FODDEB

### III- Clôture :

Madame Innocentia GUEDEGBE, Vice-présidente du FODDEB, a remercié l'assiduité dont a fait montre tous les participants pendant les trois jours d'atelier, malgré leurs occupations diverses. Elle a émis le vœu de retrouver chacun en bonne santé au cours de la nouvelle année 2021 puis souhaité un bon retour à chacun.

Le mot de clôture est revenu au Directeur de l'Enseignement Secondaire Général. A son tour, il a remercié et félicité les participants pour le travail abattu. Il a reconnu que cette activité a été vu juste car elle rentre en ligne de mire avec les nombreuses réformes engagées au niveau du ministère de tutelle. Il a enfin renouvelé la disponibilité de l'administration publique à accompagner cette initiative puis déclarer clos les assises de cet atelier en souhaitant bon retour à tous les participants.

## QUELQUES PHOTOS DE TRAVAIL ANNEXEES









V. AGRICULTURE : Suivi et évaluation des groupements féminins transformateurs des produits agricoles et agro-alimentaires

Dans le but d'avoir une idée claire sur l'évolution des activités et la gestion des matériels fournis aux groupements de femmes exerçant des activités de production et de transformation agro-alimentaire dans les Communes d'Akpro-Misséré et d'Avrankou, des séances de suivi-évaluation ont été faite par l'équipe de suivi de l'ONG ASEP.



*Epluchage du manioc par le groupement féminin d'Akpro-Misséré*





**Pate du manioc obtenu après moulage par le groupement féminin d'Avrankou**



**Tas de manioc à éplucher**



VI. FORMATIONS : Atelier de renforcement des capacités des osc du pool thématique 4 sur le rôle des organisations de la société civile dans le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation de la politique nationale dans le secteur de l'eau, l'hygiène et assainissement.

Au Bénin, il existe plusieurs organisations de la société civile qui mènent diverses actions en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cadre de la réorganisation de ces organisations pour plus de visibilité et d'impact ainsi que pour leur professionnalisation, la Maison de la Société Civile a mis en place huit pools thématiques auxquels les OSC béninoise ont librement adhéré en fonction de leur principal domaine d'intervention et/ou de leur vision.

Pour permettre à ces Organisation de la Société Civile (OSC) d'être active dans leur domaine respectif, la Maison de la Société Civile (MdSC) a organisé à la salle de Conférence du Centre Chrétien d'Accueil et de Formation (CCAF) à Porto-Novo, un atelier de renforcement des capacités en faveur des OSC du Pool thématique 4 sur le thème « Le rôle des Organisation de la Société Civile dans le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique nationale dans le secteur de l'eau, l'hygiène et assainissement ». L'atelier a rassemblé les représentants d'une quinzaine d'OSC et s'est déroulé du lundi 28 Septembre au 02 Octobre 2020.

### **Objectif de l'atelier**

L'objectif de cet atelier est de :

- Connaitre le secteur de l'EHA au Bénin ;
- Connaitre les enjeux et défis du secteur de l'EHA au Bénin ;
- Être capable de situer le contexte politique, stratégique, et juridique du secteur de l'EHA au Bénin ;
- Savoir jouer pleinement son rôle d'acteur de la société civile à travers la promotion de partenariat multi-acteurs et l'égalité de genre ;
- Pouvoir se positionner en tant qu'acteurs crédibles dans le dialogue avec les ministères sectoriels et les directions techniques intervenant dans le secteur de l'EHA ;
- Se comporter comme un facilitateur de changement de paradigme dans le secteur de l'EHA au Bénin.

### **Résultats attendus**

A la fin de cet atelier, les participants seraient capables de :

- Maitriser le secteur de l'EHA au Bénin ;
- Maitriser les enjeux et défis du secteur de l'EHA au Bénin ;
- Situer le contexte politique, stratégique, et juridique du secteur de l'EHA au Bénin ;
- Jouer pleinement leur rôle d'acteur de la société civile à travers la promotion de partenariat multi-acteurs et l'égalité de genre ;
- Se positionner en tant qu'acteurs crédibles dans le dialogue avec les ministères sectoriels et les directions techniques intervenant dans le secteur de l'EHA ;
- Se comporter comme un facilitateur de changement de paradigme dans le secteur de l'EHA au Bénin

### **Méthodologie**

La méthodologie adoptée était une approche participative, axée sur les communications présentées à l'aide des diapositives et des questions réponses suivi des travaux de groupes ; ce qui a permis l'implication totale des participants dans les activités de la formation.

Le début de cet atelier est marqué par les mots de bienvenue de Mme Emilienne KOUDJO, la Référente de la MdSC. Ensuite l'honneur a été donné à Mr Félix SODJINO, relai de la MdSC pour son allocution et son mot d'ouverture. De son allocution, retenons que cet atelier permettra aux OSC d'acquérir des outils nécessaires pour la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique nationale dans le secteur de l'EHA. C'est à la suite que Madame la Référente a présenté les deux facilitateurs dudit atelier : M. Johnny CODO et M. TOVISSOHE N. Alexis, tous deux sociologues de formation.

Le déroulement proprement dit de l'atelier a commencé par la présentation des participants, de recueils des attentes, la présentation des objectifs et de l'agenda de l'atelier. Ensuite les dispositions pratiques ont été prises pour le bon déroulement de



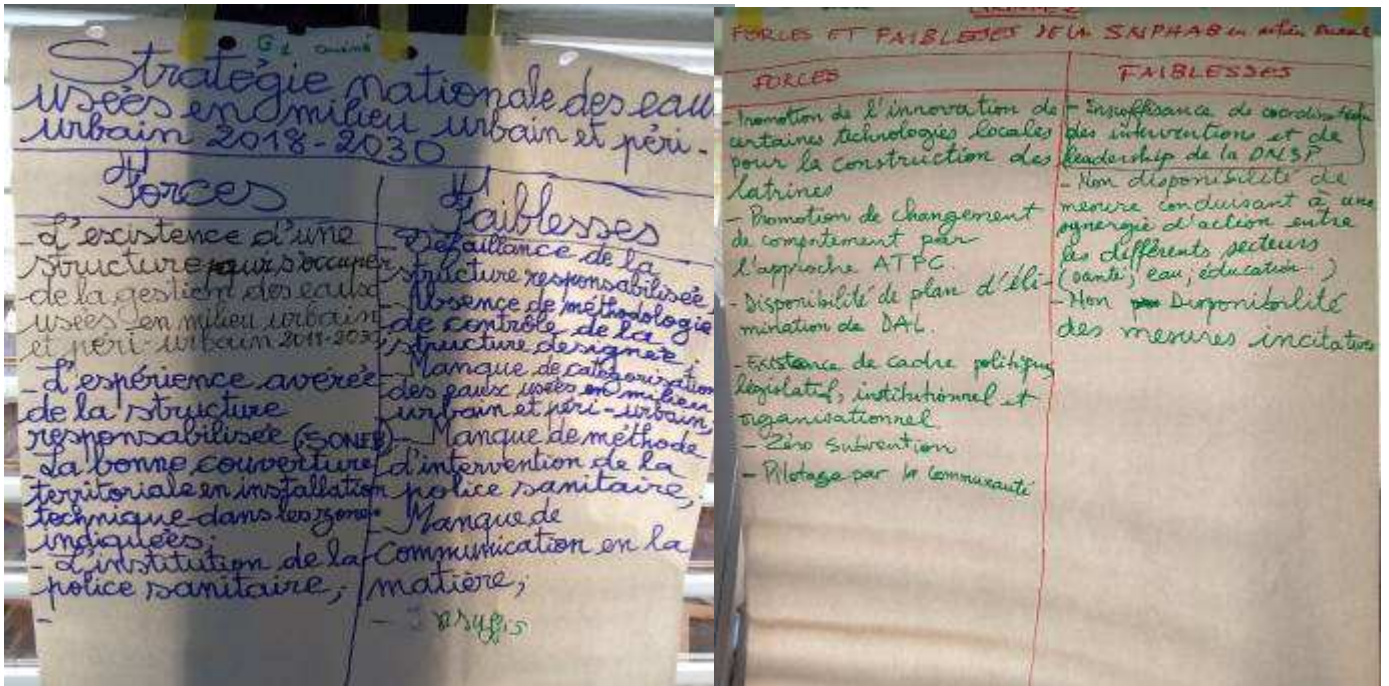
l'atelier. Après ces présentations plusieurs communications ont été faites à tour de rôle par les deux facilitateurs.

Les communications du premier jour ont portées sur les préalables nécessaires, définition et mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) et l'ancrage de gestion du sous-secteur de l'eau au Bénin

Rappelons qu'au cours de cette première journée de formation, l'atelier a reçu la visite d'une délégation de la MSC composée de Monsieur AFFO Patrice, Madame HOUNDENOU Anita, et Monsieur BEHANZIN Borace pour leurs de soutien et d'encouragement.

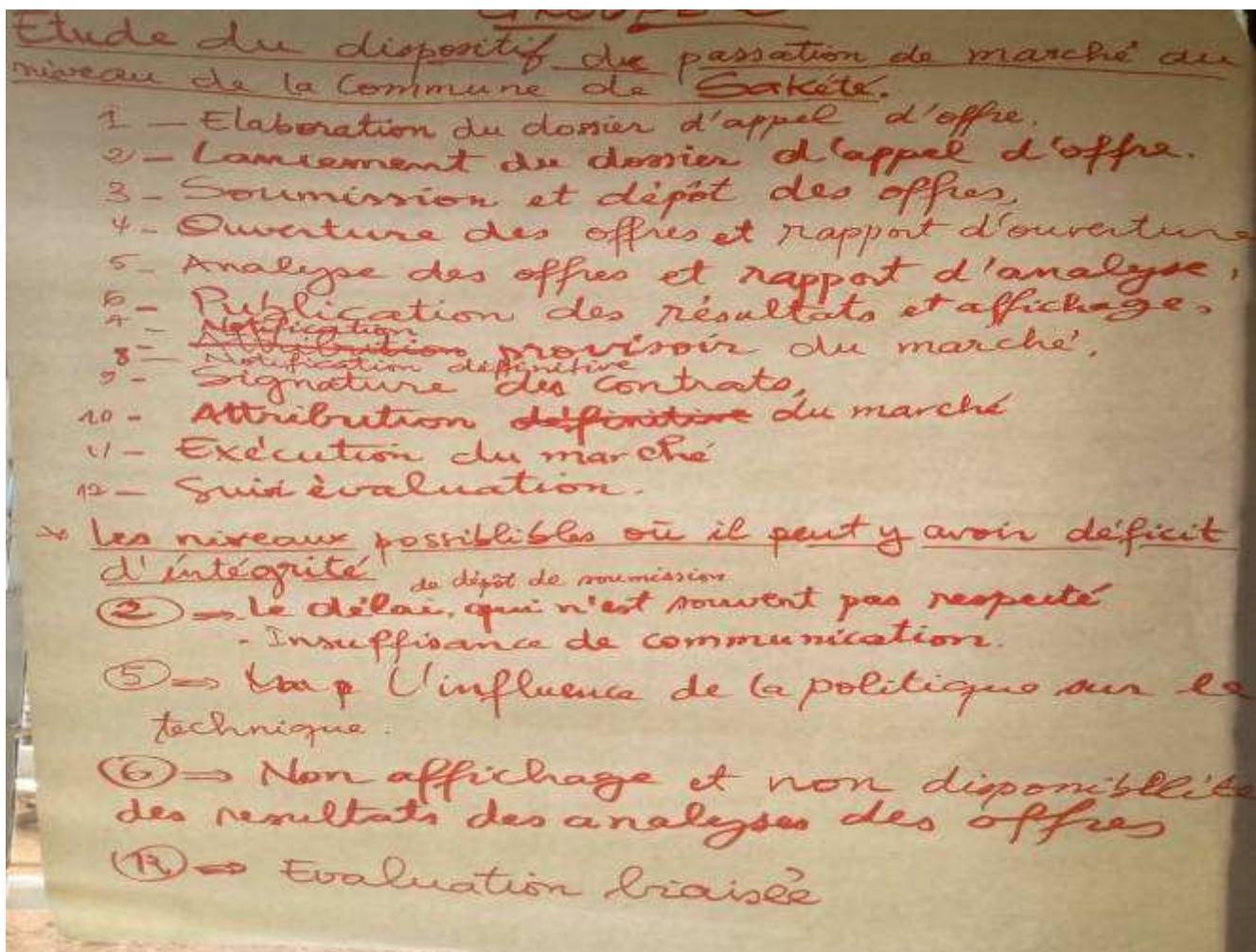
Après une synthèse de la 1<sup>ère</sup> journée, place est laissée aux travaux de groupe sur l'analyse SWOT et mécanisme de diffusion de la loi portant gestion de l'eau en république du Bénin suivi de restitution à la plénière le deuxième jour. Ce qui a permis aux participants de cerner le diagnostic SWOT et de dégager les forces et faiblesses de cette loi. Ainsi, les analyses SWOT sur la stratégie d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (2017-2030) et sur la politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin (PNHA) ont été faites suivi de la plénière de restitution.

Au cours de la troisième journée et comme prévu dans l'agenda de l'atelier, une synthèse de la 2<sup>ème</sup> journée a été faite suivi des travaux de groupes sur l'analyse SWOT de la Stratégie Nationale des Eaux Usées en milieu urbain et péri-urbain (2018-2030) ; et de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural. La restitution de ces travaux a été faite en plénière suivi de discussion. Les résultats de cette discussion ont été rédigée façon participative et présenté dans les tableaux ci-dessous :



La première communication de cette journée a portée sur le cadre institutionnel de gestion des services d'eau et d'assainissement en République du Bénin. Elle a été développée suivant quatre sections, ce qui a permis aux participants de connaître, en section 1, les différentes structures publique d'Etat impliquant dans la gestion de l'eau ; en section 2, la jeunesse de l'institution GIRE, ses prérogatives et son mode de fonctionnement ; en section 3, les différentes collectivités territoriales décentralisées et leur rôles ; enfin en section 4, les différents opérateurs privés impliqués dans la gestion de l'eau au Bénin. La deuxième communication est portée sur gouvernance et intégrité dans le secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement et fonction des acteurs de la société civile.

Après une synthèse de la 3<sup>ème</sup> journée, les participants à cette formation ont procédé à la restitution des travaux de groupes de la troisième journée. Les résultats de cette activité se résument dans le tableau ci-dessous :



Une fois la restitution terminée, une communication relative à la théorie du **community score card** a été déroulée. Cette communication a permis aux participants de maîtriser les différentes étapes de cet outil afin de renforcer leur connaissance en la matière.

Enfin la cinquième et la dernière journée est consacrée au dépôt de rapport de l'atelier et à la restitution des notions acquis par les participants.

Il faut noter que les objectifs fixés durant cet atelier ont été atteints malgré la durée de la formation qui est un peu courte par rapport au nombre d'activités à mener.



## **VII- DIFFICULTES RENCONTREES**

Durant l'exercice des différentes activités menées au cours de l'année 2020, nous sommes confrontés à des difficultés tels que :

- Le manque de financement pour mener certaines activités ;
- Le non-paiement de certains abonnés indélébiles dans le domaine de la pré-collecte des déchets ;
- Manque de sensibilisation de la Mairie ;
- Manque de matériel ;
- Manque de dépotoir qui engendre des frais supplémentaires ;
- La non disponibilité de certains élus locaux pour bien mener le projet Omidelta ;
- Freinage de certaines activités à cause de la pandémie du COVID 19.

## **VIII- Perspectives**

Vu ces difficultés rencontrées, l'ONG ASEP souhaite dans les années à venir :

- ✓ La mise à disposition d'un dépotoir répondant aux normes par les Mairies d'intervention;
- ✓ La répression efficace et efficiente de la police sanitaire des Mairies pour l'hygiène de l'environnement;
- ✓ L'accompagnement des services compétents des Mairies dans nos différentes activités de terrain.
- ✓ La recherche du partenariat pour financer certaines activités de l'ONG.

# CONCLUSION

Le présent rapport annuel retrace tous les activités menées au cours de l'année 2020. Les formations suivies ont permis de renforcer les capacités de la structure en matière de protection des enfants, de rédaction de projets, de capitalisation, de gestion administrative et financière. Les différentes activités à l'endroit des populations ont permis de résoudre quelques problèmes majeurs, mais il reste beaucoup à faire. Nous lançons donc un appel à nos autorités et partenaires pour nous aider à la réalisation des objectifs de la structure.

**Directeur Exécutif**

Dieudonné WEKOKPAME



**PARTENAIRES : zoom sur quelques partenaires techniques et financiers de ASEP ONG**

